

[Texte]

Nous avons prévu que les conclusions de ce comité de sages devaient être soumises pour approbation sous forme de résolution au Parlement du Canada, et à chacune des législatures, ce qui est la participation des élus, parce qu'il n'est pas question d'écartier les règles de la démocratie dans le processus recommandé. De plus, nous avons complété le tout en disant qu'il peut y avoir référendum par la suite pour ratification par la population canadienne. Alors, à aucun moment n'avons-nous mis de côté le processus démocratique de référence aux citoyens.

Mr. Reid: I do not know how to say this. Perhaps politicians are held in less good standing than most other groups in the country at this point in time. That is one of the difficulties that we face not only in this committee but every day. To use a term that was bandied around a bit loosely yesterday, there is that crisis of credibility in terms of the view in the rest of Canada that in some cases the politicians cannot ever seem to get it right, and "it is up to us, the people, to deal with it". We have some empathy for that. We have some concern over that.

It is that sort of bind that we find ourselves in, recognizing that the contribution that a group like this could make would probably be unparalleled in dealing with the technicality. But would the public accept that role that they would have, and that perception of who was forming the opinion that would be referred? That is the crisis we get to.

You made an interesting comment, Mr. Taschereau, about the question of the purist form of confederation, which I understand, and that rights would need to be exclusive and permanent. I gather Mr. Rémillard this morning has made a comment about the opportunities that administrative devolution or administrative arrangements would provide, and you later on in your testimony alluded to your concern about that, as those that deal with the law know agreements can be broken. Can you comment relative to the minister's statement? I obviously do not want to put you in a bind where you are commenting on what a minister has said, but on that thought.

Me Taschereau: Je présume que c'est une politique prudente de main tendue de la part du ministre. Je crois qu'il donnait peut-être assez d'exemples, en lisant ses propres commentaires ce matin. Il y a eu des accords ou des ententes administratives, en ce qui concerne l'immigration, par exemple, qui ont permis de régler un contentieux réel, là où vous avez sans cesse des empiétements ou des juridictions concurrentes qui chevauchent l'une sur l'autre et qui créent des tracasseries sans fin. Des arrangements administratifs peuvent très bien conduire à des ententes beaucoup plus globales. En somme, il s'agit de transactions au sens vrai du terme, de compromis. Mais qu'est-ce que c'est qu'une constitution sinon un compromis général sur une foule de points particuliers? Et je crois qu'il indiquait de cette façon une possibilité d'accès à des ententes plus profondes telle une constitution.

[Traduction]

According to our proposal, the recommendations of this panel of wise judges would be submitted in the form of a resolution to the Parliament of Canada and to each of the provincial legislative assemblies. This would ensure the participation of the elected representatives of the people, according to the rules of participatory democracy. Furthermore, we suggest the organization of a referendum to submit those proposals to the ratification of the Canadian people. Our intention has never been to bypass the democratic process or to do without citizen participation.

M. Reid: Je ne sais pas vraiment comment vous dire ceci. À l'heure actuelle, il est peut-être vrai que la classe politique est moins considérée que les autres groupes mais c'est là un problème auquel nous devons faire face non seulement dans le cadre de ce comité mais chaque jour. Pour reprendre une expression qui a été utilisée un petit peu abusivement hier, je dirai qu'il existe effectivement, au Canada, une sorte de crise de confiance, et, dans beaucoup de régions, les gens estiment que la classe politique ne semble pas avoir tenu ses promesses et que, dorénavant, c'est au peuple qu'il appartient de prendre les choses en mains. Je comprends fort bien ce sentiment mais il m'inquiète.

C'est là le problème, car je reconnaissais qu'un groupe comme celui qui est envisagé aurait beaucoup à contribuer étant donné son niveau d'expertise. Mais le public canadien est-il prêt à accepter ce rôle et à se rendre aux avis qui seraient formulés? C'est tout le problème.

Monsieur Taschereau, vous avez piqué mon intérêt en parlant d'une confédération au sens exact du terme, d'une confédération où, si je comprends bien, les droits feraient l'objet d'une répartition à la fois exclusive et permanente. Je pense que, ce matin, M. Rémillard a évoqué les nouvelles occasions que créeraient une nouvelle répartition des compétences administratives ou la conclusion d'arrangements administratifs spéciaux. Lors de votre témoignage, vous avez fait part de votre inquiétude à cet égard, ajoutant que les spécialistes du droit savent combien il est facile de rompre un contrat. Que pensez-vous des propos du ministre? Je ne cherche pas à vous embarrasser en vous demandant de juger le contenu de sa déclaration, mais j'aimerais en savoir un petit peu plus sur ce point.

Mr. Taschereau: I suppose that on the Minister's part it was a prudent attempt to reach out. In reading his comments this morning, you realize that he gave quite a few examples of this. There have been administrative agreements in the field of immigration, for example, which have succeeded in eliminating a real dispute in a field where overlapping or concurrent jurisdictions had created endless problems. This type of administrative arrangement might very well lead to a much more comprehensive settlement. It is in fact a series of transactions in the true sense of the word, of compromises. But what is a constitution if not a sort of general compromise on a whole slew of specific points? I believe that was his way of pointing to a deeper type of agreement, like a constitution.